

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1318

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Police nationale	0	31 626 428	
<i>dont titre 2</i>	0	31 558 341	
Gendarmerie nationale	0	20 384 389	
<i>dont titre 2</i>	0	20 384 389	
Sécurité et éducation routières	0	0	
Sécurité civile	0	692 889	
<i>dont titre 2</i>	0	688 598	
<b>TOTAUX</b>	0	52 703 706	
<b>SOLDE</b>		-52 703 706	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Sécurités ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le

programme 176 « Police nationale » à hauteur de 31,62 M€en AE et CP dont 31,56 M€en AE et CP sur le titre 2, le programme 152 « Gendarmerie nationale » sur les crédits de titre 2 à hauteur de 20,4 M€en AE et CP, le programme 161 « Sécurité civile » à hauteur de 693 k€€en AE et CP dont 689 k€ en AE et CP sur le titre 2. Il en résulte un total d'annulations de 52,7 M€ en AE et CP sur le périmètre de la mission. L'intégralité de ces 52,7 M€en AE et CP d'annulations de crédits est liée aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence) au sein de l'Etat et de ses opérateurs.